Ecole de Rugby – Charte du Dirigeant

Une charte, c'est : des droits, des devoirs, des règles de vie à respecter !
Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

Les dirigeants ont mission d'organiser la vie de l'Ecole de Rugby, de « faciliter » la tâche des Educateurs et l'épanouissement des joueurs.		
Droits du dirigeant	**Devoirs du dirigeant**	**Règles de vie à respecter**
Le Dirigeant a droit : - à la formation et l'information qui lui permettront d'être performant - à une connaissance claire de son rôle et de ses responsabilités, - au respect des enfants, des parents, des éducateurs et de l'ensemble du Club, - à la coopération des parents pour lui faciliter les tâches administratives, organisationnelles ou logistiques, - à la reconnaissance que mérite son investissement bénévole, - à l'aide du club pour lui procurer des « conditions de travail » acceptables, - à la participation à l'élaboration du projet de club, de ses règles de vie, et de son fonctionnement.	Le Dirigeant a le devoir : - de se former ou s'informer pour être performant dans les tâches confiées, - de connaître précisément son rôle et de s'y tenir, - d'apporter un soin particulier à l'accueil des nouveaux, enfants et parents, - de respecter les parents, les enfants, l'ensemble des membres du club, - d'être le lien entre les parents et les éducateurs, - de décharger les éducateurs de tout ce qui n'a pas trait au domaine sportif, de faciliter leur tâche par une bonne organisation, - de veiller en permanence à une bonne communication interne et externe.	Le Dirigeant a le devoir : - d'écrire, pour tous, des règles de vie claires et précises, - de veiller à ce qu'elles soient bien connues de tous, - de mettre en place les moyens d'en vérifier le respect : cahiers de présence, de retards, etc … - de mettre en place les moyens d'une bonne communication, - de rechercher en permanence le « travail en équipe ».
Il a aussi droit : - à des moments d'échange et de convivialité que doit organiser le club, - à la participation à la vie du club dans son ensemble	Il a aussi le devoir : - d'accepter les critiques constructives, d'où qu'elles viennent, - d'être « acteur » d'une bonne entente et d'une bonne coopération	Il a aussi le devoir : - d'organiser des temps de convivialité et d'échange, soit entre dirigeants, soit avec les parents.

Je reconnais avoir lu la charte ci-dessus

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature